



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 1690

Texte de la question

M. Dominique Baudis attire l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur les fermetures de postes envisagées sur la commune de Toulouse pour la prochaine rentrée scolaire. Il s'agirait de 10 postes « élémentaire », 2 postes « maternelle », 6 postes « adaptation », 5 postes « rééducateur », 2 postes « psychologue », 1 poste « d'intégration scolaire », et un demi-poste « d'aide psychologique ». Ces fermetures concernent 21 écoles de Toulouse, dont 7 se trouvent en ZEP. Il s'appuie sur ce qu'elle déclarait lors de la séance des questions au Gouvernement du mercredi 25 juin 1997 : « les fermetures de classes seront annulées chaque fois que leur maintien entraînerait un recul grave de l'égalité des chances entre les enfants, ou une fragilisation du tissu rural ou urbain ». Il souhaiterait donc connaître ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage les inquiétudes qui se sont exprimées au sujet des fermetures de classes. Le service public de l'éducation joue un rôle essentiel pour l'aménagement du territoire et l'égalité des chances. Plusieurs centaines de classes sont réouvertes lors de cette rentrée en tenant compte de deux priorités : les écoles rurales qui ont fait des efforts de regroupement pédagogique et d'équipement et dans lesquelles la fermeture de classes a été vécue comme une blessure et comme un risque important d'accélération de la désertification ; les zones d'éducation prioritaires et les quartiers en difficulté, où les indicateurs économiques sont révélateurs des difficultés sociales des familles.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baudis](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1690

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2460

Réponse publiée le : 8 septembre 1997, page 2878